



**Société Québécoise pour la Défense des Animaux**

**2287, avenue Old Orchard, bureau 4  
Montréal (Québec) H4A 3A7  
(514) 524-1970**

## BULLETIN AUTOMNE 2021

### TABLE DES MATIÈRES

1. Lettre du président de la SQDA
2. La saga des cerfs de Virginie de Longueuil
3. Le sauvetage du caribou forestier
4. La rainette faux-grillon et un décret d'urgence
5. Les sources de financement

#### **1. Lettre du président de la SQDA**

À tous les membres et amis/amies des animaux

Un GRAND MERCI pour votre soutien régulier à la SQDA et à la cause animale. Même si la COVID-19 a bouleversé nos vies, les activités de la SQDA continuent dans le but de remplir notre mission qui se résume à ceci :

- Améliorer le bien-être et le sort des animaux de toutes espèces;
- Créer des méthodes d'éducation et d'information sur le monde animal;
- Veiller à la conservation du patrimoine animalier du Québec;
- Promouvoir les droits des animaux par une législation appropriée.

Ce bulletin est axé sur la conservation du patrimoine animalier du Québec, car il y a encore beaucoup à faire pour remplir notre mission. Au début du bulletin, nous vous entretenons sur la saga des cerfs de Virginie du parc Michel-Chartrand de Longueuil qui fait presque partie intégrante des médias depuis 2020. Le problème résulte du fait que le nombre de cerfs de Virginie vivant dans le parc Michel-Chartrand est trop élevé et détruit la biodiversité du parc, leur milieu naturel. Il faut ajouter qu'au cours de 2021, beaucoup d'évènements ont eu lieu et des rapports ont été produits pour trouver des solutions à ce problème. À la fin novembre 2021, la ville de Longueuil a pris la décision d'abattre la majorité des cerfs de Virginie pour sauver le parc Michel-Chartrand. Cela cause un dilemme, car la SQDA prône la conservation de la faune du Québec et nous voulons aussi protéger les systèmes de biodiversité, leur habitat naturel. Nous

considérons que l'abattage des cerfs de Virginie n'est pas la solution la plus viable.

Ensuite, vous trouverez un article sur le sauvetage du caribou forestier. Nous avons des documents depuis plus d'une dizaine d'années sur le caribou forestier vivant dans plusieurs régions du Québec. Le constat est le même, le caribou forestier est en déclin. Les causes sont connues par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), et les principales sont : le déboisement des forêts par les entreprises forestières, le développement de l'énergie électrique par la création de barrages, ainsi que l'annulation de parties de rivières et la création de zones inondables. Il y a plusieurs solutions à ce problème, mais la seule que la SQDA considère comme viable est la création de zones protégées pour que le caribou forestier puisse se développer dans son habitat naturel. Le gouvernement du Québec voulait présenter en 2021 une stratégie pour la création de zones protégées dans le but de sauver le caribou forestier et d'autres espèces par la même occasion. Cependant, le Ministre a décidé de reporter en 2022 la décision, alors que le déclin du caribou forestier se poursuit et que le MFFP du Québec possédait toutes les informations nécessaires pour procéder. Une décision à court terme est requise dans ce dossier pour la création de zones protégées permettant ainsi le sauvetage du caribou forestier.

Enfin, nous devons vous parler de la rainette faux-grillon qui est considérée comme une espèce menacée et en voie d'extinction depuis 2010. Nous ne pouvons passer sous silence l'adoption du décret d'urgence par le gouvernement du Canada le 22 novembre 2021. Selon le ministre de l'Environnement, Steven Guilbeault, les données scientifiques confirment que la protection de cette population en particulier est primordiale pour la survie et la protection de l'espèce. La SQDA est convaincue que ce décret permettra de sauver l'habitat naturel de ce batracien, mais des suivis seront nécessaires pour s'en assurer. Nous suggérons au gouvernement fédéral de procéder aussi à un décret d'urgence pour protéger le caribou forestier qui est en déclin depuis plus d'une décennie.

N'oubliez surtout pas qu'il est de la responsabilité des membres de la SQDA de toutes les régions du Québec de faire un geste pour le bien-être des animaux. « Penser globalement et agir localement », voilà la devise qu'il faut toujours avoir en mémoire pour la transformer en action concrète. **La plus importante responsabilité des membres est de lire ce bulletin et d'en diffuser l'information.** Nous vous souhaitons bonne lecture.

Par la même occasion, je vous souhaite de Joyeuses fêtes et une Nouvelle Année pleine de santé et une amélioration de la gestion animalière au Québec.

**Ghislain A. Arsenault**  
**Président de la SQDA**

## 2. La saga des cerfs de Virginie

Depuis plusieurs années, la Société Québécoise pour la Défense des Animaux (SQDA) fait des représentations auprès des instances gouvernementales pour sauver les orignaux, les caribous et d'autres espèces menacées du Québec. Ces représentations étaient basées sur le fait que les entreprises forestières détruisaient les écosystèmes et la biodiversité et ne permettaient plus à ces animaux de vivre normalement dans leur habitat naturel. Il en résultait une diminution de la végétation pour les cervidés qui s'en nourrissent et une dégradation de la santé de ces animaux menant à une réduction du cheptel dans une région donnée. À ce jour, les représentations n'ont pas eu de résultats concrets et les entreprises forestières font encore la pluie et le beau temps dans plusieurs régions du Québec en détruisant les écosystèmes et la biodiversité utiles à la faune pour survivre dans les régions difficiles d'accès du Québec. La seule solution qui est envisagée est de créer des espaces protégés qui vont permettre à la faune de s'épanouir et le gouvernement du Québec considère actuellement cette possibilité.

À Longueuil, nous voulons faire le contraire, c'est-à-dire abattre des cerfs de Virginie pour protéger les écosystèmes et la biodiversité. Nous n'avons jamais cru devoir à un moment donné commenter un problème de ce genre. La situation telle que présentée par la ville de Longueuil est la suivante : Il y a une surpopulation de cerfs de Virginie dans le parc Michel-Chartrand qui ne permet pas à la biodiversité de se régénérer et la ville a pris la décision de tuer la moitié des cerfs de Virginie. La Ville se base sur un recensement effectué en 2017 qui établissait à 32 cerfs de Virginie la population du Cheptel vivant dans le parc Michel-Chartrand, un boisé de 1.8 kilomètres carrés, et sur un seuil acceptable de 15 Cerfs pouvant vivre dans cet espace urbain restreint selon le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP).

Nous avons demandé à la ville de Longueuil et au MFFP de reconsidérer leur décision d'euthanasier ces cerfs de Virginie qui ont droit à la vie. D'ailleurs, plusieurs organismes avaient offert leur aide pour éviter l'abattage inutile de ces cerfs. Nous pouvons citer le Groupe Sauvetage Animal Rescue qui était prêt à absorber les frais de capture et de déplacement des cerfs visés par la ville de Longueuil. De plus, le Miller Zoo en Beauce et la Ferme 5 étoiles de Sacré-Cœur sur la Côte-Nord étaient prêts à accueillir conjointement tous les cerfs menaçant les écosystèmes et la biodiversité du parc Michel-Chartrand.

Longueuil a donc envisagé plusieurs scénarios pour trouver une solution à ce problème de surpopulation de cerfs de Virginie dont la chasse, qui n'est pas

possible dans le parc Michel-Chartrand, et aussi la relocalisation qui est une épreuve très stressante pour l'animal. Selon A. Gasse, biologiste au MFFP, 50 % des cerfs endormis et transportés dans un autre milieu naturel meurent dans les heures ou les jours suivants son réveil. Ainsi, la ville de Longueuil avait pris la décision que la moitié du cheptel des cerfs de Virginie du parc Michel-Chartrand sera capturée et euthanasiée sous la supervision d'un vétérinaire. Toute la viande provenant de cet abattage sera remise par la suite à Moisson Rive-Sud qui en fera la distribution aux gens dans le besoin. Malgré toutes les demandes provenant d'organismes de défense des animaux et de personnalités publiques, le conseil municipal s'est prononcé lors de sa réunion du mardi 17 novembre 2020, en faveur de la suggestion du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs d'abattre la moitié des cerfs de Virginie du parc Michel-Chartrand.

Cependant, pour donner suite à d'autres demandes ou pressions de la part de la population, la mairesse de la ville de Longueuil a décidé d'annuler la décision du Conseil municipal d'abattre les 15 cerfs de Virginie. De plus, la Mairesse nous a informés que la Ville va chercher à obtenir une autorisation du MFFP pour déplacer les cerfs vers un site autorisé et que le Ministère doit préciser les modalités de ce déplacement. Ainsi, pour obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec pour attraper, anesthésier et transporter les 15 cerfs de Virginie dans des zones plus propices à leur développement, l'entreprise Sauvetage Animal Rescue doit obtenir un certificat de bons soins aux animaux délivrés par le Comité d'éthique de l'utilisation des animaux (CÉUA) de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Il y a plus de 15 experts au CÉUA qui ont analysé le dossier des cerfs de Virginie à Longueuil et leur rapport conclut ce qui suit : L'équipe de Sauvetage Animal Rescue n'a pas présentement les compétences nécessaires pour effectuer ce travail et, pour cette raison, il y a un grand risque de complications, de souffrance et de mortalités du côté des cerfs, et de risques aussi sur le plan de la santé et de la sécurité pour les bénévoles qui participeraient à l'opération. De plus, non seulement les risques de blessures et de problèmes de santé graves, voire mortels, liés à la capture et au transport sur une longue distance sont très élevés, mais les lieux qui doivent les accueillir ne sont pas reconnus par Aquariums et zoos accrédités du Canada. Selon le président du CÉUA, cela signifie qu'on ne sait pas si les lieux d'accueil sont adéquats et s'ils ont une capacité de quarantaine conforme au besoin. Enfin, le Comité a insisté sur l'absence de mérite scientifique du projet, car d'ici quelques années le cheptel du parc Michel-Chartrand sera de retour à sa taille d'origine puisque le cerf de Virginie est une espèce extrêmement prolifique. Bref, pour les membres, il ne s'agit que d'une solution à court terme.

Ainsi, le CÉUA a refusé d'appuyer la demande de l'entreprise Sauvetage Animal Rescue (SAR) pour la relocalisation des 15 cerfs de Virginie et le gouvernement du Québec n'a pas donné son autorisation pour ce faire. Le rapport du CÉUA a même suggéré des solutions à l'équipe de Sauvetage Animal Rescue en leur disant qu'il devrait faire appel à des experts en cervidés pour créer un autre protocole pour la relocalisation des cerfs de Virginie qui respectera la santé, le bien-être et la sécurité des animaux et des humains. L'entreprise SAR souhaitait présentée une nouvelle demande en tenant compte de toutes les questions de risques de blessures et de santé graves mentionnés dans le rapport du CÉUA, ainsi que des solutions proposées.

En juin 2021, la ville de Longueuil a formé une table de concertation de 12 membres pour décider du sort des chevreuils du parc Michel-Chartrand. La table a pour mandat d'analyser la situation et d'émettre à la Ville des recommandations avant la fin de l'automne 2021. La Ville a tenu à mentionner qu'elle souhaite s'assurer que les approches à privilégier à la table de concertation s'appuient sur des principes éthiques et scientifiques reconnus. De plus, dans une lettre officielle à la Ville, le MFFP mentionne s'en remettre à la ville de Longueuil pour établir un plan d'action et le mettre en application. Le Ministère souligne toutefois qu'il a toujours préconisé la chasse contrôlée afin de réduire le cheptel à 10 cerfs et ainsi établir un équilibre écologique acceptable dans ce parc situé en milieu habité. Le MFFP précise aussi que les gens pourront continuer d'y observer des cerfs, tout en fréquentant un habitat plus riche d'un point de vue de la biodiversité. Enfin, le Ministère ne ferme pas la porte au déplacement d'une partie des cerfs, tout en rappelant qu'aucun permis ne sera délivré, à moins que Sauvetage Animal Rescue obtienne un avis favorable du CÉUA.

Nous tenons à souligner que le MFFP a dicté plusieurs règles à suivre à la table de concertation pour son rapport de recommandations sur la situation qui prévaut au parc Michel-Chartrand concernant un surplus de cerfs et la détérioration de la biodiversité. Cependant, il faut considérer que la population des cerfs de Virginie a plus que doublé depuis 2020 selon les observations réalisées par le groupe des Amis du parc Michel-Chartrand. Cette situation affectera certainement les résultats et les recommandations du rapport de la table de concertation prévu pour l'automne 2021. Il faut considérer aussi que Sauvetage Animal Rescue préconise encore la relocalisation d'une partie du cheptel des cerfs de Virginie ainsi que la stérilisation.

Dans le cas de la ville de Montréal, la situation est similaire dans au moins un parc, celui de la Pointe-aux-Prairies, situé dans le secteur de Pointe-aux-Trembles. Selon l'avis d'experts mandatés par la Ville, il faudrait y abattre au

moins 40 bêtes afin de réduire les impacts de ce cheptel sur l'écosystème. Pour Valérie Plante, nouvellement réélue mairesse de Montréal, il est hors de question que l'on procède à l'abattage des bêtes, malgré les recommandations des scientifiques qui ont travaillé sur le dossier. Montréal promet toutefois des solutions, et ce, une fois que l'ensemble du dossier aura été analysé avec une équipe de chercheurs de l'Université Laval et qu'un rapport sera produit avec les résultats et les recommandations. La Ville est au courant de la surabondance de cerfs dans le parc de la Pointe-aux-Prairies depuis plusieurs années.

Le rapport de la table de concertation sur le parc Michel-Chartrand et les cerfs de Virginie a été rendu public le mardi 30 novembre 2021. Ainsi, la ville de Longueuil fera abattre une soixantaine de chevreuils au parc Michel-Chartrand. La nouvelle mairesse de Longueuil, Catherine Fournier, a confirmé la nouvelle lundi lors d'une entrevue réalisée avec Patrice Roy et diffusée au Téléjournal de Radio-Canada de 18 h. Selon la mairesse, le parc compte environ 70 chevreuils, alors que son écosystème ne peut en soutenir qu'une dizaine. La décision est basée sur les conclusions contenues dans le rapport de la table de concertation mise en place par la ville de Longueuil pour se pencher sur la problématique de la biodiversité dans le parc Michel-Chartrand. La SQDA va lire le rapport et commenter son contenu dans son prochain bulletin.

La SQDA ne peut que se réjouir de la surabondance de cerfs de Virginie dans au moins 2 parcs du Québec alors que l'on travaille depuis des décennies sur l'impact de la détérioration des systèmes de biodiversité par l'industrie forestière sur les espèces en voie de disparition, tels que le caribou et d'autres espèces. Cependant, nous sommes toutefois conscients que la gestion de la faune est importante lorsque la surabondance de cerfs de Virginie menace la biodiversité dans le but de protéger le cheptel. Il faut donc trouver des solutions pour réduire le cheptel, car on ne peut pas agrandir le parc et ces solutions devraient se réduire à la relocalisation et la stérilisation, et toutes autres solutions, mais non à l'abattage pur et simple.

Dans ce contexte, la SQDA fait face à un dilemme pour la décision à prendre dans les circonstances. Nous prônons la conservation du patrimoine animalier du Québec et nous voulons aussi protéger leur habitat naturel, la biodiversité. Quelle est la meilleure solution?

Ghislain A. Arsenault, président de la SQDA

Références : Le Devoir du 6 avril 2021  
La Presse du 27 juillet 2021  
Radio-Canada du 29 novembre 2021

### **3. Le sauvetage du caribou forestier**

Dans cet article, vous allez pouvoir constater que les problèmes du caribou forestier ne datent pas d'hier. En 2012, un des articles du bulletin d'automne de la SQDA s'intitulait : Le déclin des caribous du Québec. Cet article faisait ressortir les causes de ce déclin dans plusieurs régions du Québec ainsi que les solutions envisagées pour contrer ce fléau.

Pour les causes, nous pouvons citer la chasse sportive, la chasse de subsistance, la hausse trop rapide du nombre de prédateurs, le déboisement des forêts par les entreprises forestières, le développement de l'énergie électrique par la création de barrages, l'annulation de parties de rivières et la création de zones inondables, et en dernier lieu le réchauffement climatique. Plusieurs solutions ont été envisagées, telles que l'interdiction de la chasse sportive ainsi que de la chasse de subsistance dans certaines régions spécifiques du Québec les plus touchées par le déclin des caribous. De plus, il faudrait que le gouvernement autorise la chasse aux prédateurs, mais ce dernier doit aussi la faire accepter par les chasseurs, car la viande de ceux-ci n'est pas aussi comestible que celle des caribous. Enfin, tout projet d'énergie électrique et toute allocation aux entreprises forestières de zones de coupes dans les forêts du Québec devraient faire l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation environnementale fera ressortir toutes les conséquences sur les écosystèmes et la faune du Québec avant la prise de décision ultime.

En 2017, nous avons produit un autre article sur la survie des caribous, car nous considérons que le gouvernement du Québec a pris une décision malheureuse pour la faune. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a autorisé le transfert de la harde des caribous de Val-d'Or dans un zoo, celui de St-Félicien. Le transfert provient du fait qu'une entreprise forestière ayant obtenu des droits de coupe d'arbres dans la région avait besoin d'un chemin pour transporter son bois à son usine de Val-d'Or. Pour faire sa route, l'entreprise avait planifié d'utiliser de vieux chemins forestiers pour minimiser l'impact sur les caribous et leur habitat. Malgré tout cela, un avis faunique et une analyse de biologistes du MFFP mentionnaient que la construction de cette route allait entraîner des répercussions sur la harde de caribous de Val-d'Or. Un transfert dans un zoo a donc ainsi été autorisé alors que la seule solution viable selon la SQDA était de garder la harde de caribous dans son milieu naturel.

Lors du dernier bilan, en 2012, le MFFP évaluait globalement de 6 500 à 8 500 caribous forestiers au Québec. Pendant ce temps, les plus récents inventaires réalisés par les experts du MFFP ont démontré que la situation continue de se détériorer pour différentes populations. À titre d'exemple, l'inventaire aérien mené sur 28 000 km<sup>2</sup> dans le secteur Pipmuacan (couvrant le nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean et une portion de la Côte-Nord), a permis d'évaluer la population de caribous à seulement 225 bêtes. Certains secteurs ne comptent presque plus de caribous contrairement à ce qui avait été constaté en 2012. De

plus le rapport du Ministère précise que les perturbations de l'habitat sont très importantes, mais aussi que la population est dans un état précaire et que sa capacité d'autosuffisance est peu probable dans les conditions actuelles. Dans d'autres secteurs, dont ceux du Manicouagan et de la moyenne Côte-Nord, les experts ont comptabilisé quelques centaines de bêtes, bien souvent en nombre inférieur aux inventaires précédents. La région de Charlevoix ne compte pas plus de 25 caribous alors que dans le secteur de la Gaspésie, la dernière population vivant au sud du St-Laurent se résume à quelque 50 bêtes.

Vous pouvez constater que la situation des caribous du Québec est catastrophique et c'est dans le but de freiner le déclin du caribou forestier que le gouvernement du Québec avait promis de présenter une stratégie pour ce faire, c'est-à-dire un plan de sauvetage par la création de zones protégées. Avec toutes les informations et tous les rapports que le MFFP a produits depuis les dernières années, le gouvernement aurait pu avec l'aide du Ministère préparer une stratégie de protection de l'habitat naturel du caribou pour lui permettre de vivre dans son milieu naturel en pleine liberté. Au lieu de présenter une stratégie, le gouvernement du Québec accorde un mandat de consultations régionales à une commission indépendante qui ne compte aucun expert sur le caribou. En effet, la commission ne compte aucun biologiste, aucun expert des écosystèmes forestiers et aucun expert du caribou forestier.

Le mandat de la commission consiste à mener des consultations publiques dans les régions où on retrouve des caribous forestiers ou montagnards, soit le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscaminque, le Nord-du-Québec et la Gaspésie. Toutes ces régions comptent une industrie forestière qui a des conséquences catastrophiques sur les systèmes de biodiversité, l'habitat naturel du caribou. Quant aux citoyens des autres régions, ils pourront s'exprimer sur la question du caribou en soumettant un mémoire. La SQDA fera également des représentations aux différentes autorités gouvernementales pour agir à court terme, car il y a assez d'informations sur les causes du déclin des caribous depuis plusieurs années et aussi des solutions qui ont été proposées. Le rapport de la commission, incluant les recommandations, sera par la suite soumis au MFFP.

Selon Martin-Hugues St-Laurent, professeur au département de biologie de l'Université du Québec à Rimouski et expert du caribou forestier, le report du plan de protection de l'espèce est une très mauvaise nouvelle. Le déclin des différentes populations de caribous est déjà bien connu et on sait déjà ce qui doit être fait pour sauver l'espèce au Québec. Tout ce qu'on va constater, une fois que le travail de la commission sera terminé, c'est que le déclin se sera poursuivi.

Pour le biologiste Alain Branchaud, directeur général de la Société pour la nature et les parcs du Québec, les priorités de protection ont toutes été identifiées au cours des différentes consultations des dernières années : fermeture des chemins forestiers, création d'aires protégées, protection des forêts matures et

autres solutions mentionnées précédemment. Or, le gouvernement a plutôt décidé de mettre de côté plusieurs projets d'aires protégées qui auraient permis d'accroître la protection des habitats propices à la survie des caribous forestiers. Parmi ceux-ci, on retrouvait un projet de 310 km<sup>2</sup> mis de l'avant par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et désigné comme secteur prioritaire. Il y avait aussi une série de quatre projets portés notamment par les Innus et situés dans la région du réservoir Pipmuacan, au nord-est du Lac St-Jean.

Devant le changement de position du gouvernement qui a décidé encore une fois de repousser la mise en place d'un plan de protection pour le caribou, plusieurs intervenants ont décidé d'utiliser l'option légale pour faire bouger le gouvernement. Des nations innues voulant protéger un fondement de leur mode de vie ancestrale pensent recourir aux tribunaux pour forcer le gouvernement à agir et protéger le caribou forestier. De plus, la Société nationale pour la nature et les parcs du Québec pourrait lancer une action en justice pour forcer le fédéral à agir devant le refus de Québec à mettre en œuvre un plan de sauvegarde de cette espèce de plus en plus menacée.

Nous pouvons constater que la population vivant dans les régions où les caribous sont en déclin ainsi que certains organismes de défense de la nature et de la faune optent pour les tribunaux pour faire avancer le dossier. Nous disons souvent le temps fait bien les choses, mais dans ce cas-ci, le temps joue contre les caribous qui déclinent à vue d'œil depuis des années. Il faut faire un plan le plus tôt possible et le MFFP avait tous les éléments nécessaires pour procéder au sauvetage des caribous ou, à tout le moins, arrêter leur déclin.

Ghislain A. Arsenault, président de la SQDA

### **Références :**

Le Devoir, 5 novembre 2021 – Le gouvernement remet à plus tard la protection du caribou de Alexandre Shields.

Le Devoir, 17 novembre 2021 – Deux poursuites en vue pour sauver le caribou forestier de Alexandre Shields.

Le Devoir, le 5 mai 2017.

Le Journal de Montréal, le 22 avril 2017 et le 6 mai 2017.

Le Journal de Montréal, le 4 septembre 2012 – Le mystérieux déclin des caribous d'Isabelle Maher.

Google – Autres informations de Médias

### **4. La rainette faux-grillon et un décret d'urgence**

Depuis 2010, la rainette faux-grillon est considérée comme une espèce menacée. Il faut donner un aperçu historique de la rainette faux-grillon qui fait l'objet d'une bataille en cours de justice depuis plusieurs années pour que son

habitat naturel soit protégé. En 2016, un décret fédéral d'urgence a été adopté pour protéger la rainette faux-grillon qui vivait dans son habitat naturel à La Prairie au Québec. Le promoteur immobilier Le Groupe Maison Candiac a donc contesté en Cour fédérale la validité du décret d'urgence en arguant que cela constituait une expropriation déguisée. Le juge René Leblanc a rejeté tous les arguments du promoteur qui possède des terrains d'une superficie totale de 98 000 mètres carrés dans la zone visée par le décret. Dans sa décision prise en 2018, le juge Leblanc a conclu que le fait de porter atteinte à la biodiversité et aux espèces en péril constituait un « mal social » au sens de la loi et que le droit de propriété n'était donc pas absolu.

Le promoteur a donc interjeté appel à la Cour d'appel fédérale pour contester la décision de la Cour fédérale de 2018. À la suite des arguments fournis par les intervenants, les trois magistrats de la Cour d'appel fédérale ont confirmé en mai 2020 la décision rendue par le juge René Leblanc de la Cour fédérale. Loin d'être satisfait de cette décision, le promoteur a donc été jusqu'en Cour suprême pour faire entendre ses arguments et essayer de casser les décisions antérieures. La décision de la Cour suprême ne s'est pas fait attendre et le 10 décembre 2020, elle a refusé d'entendre les arguments du promoteur. Cette décision est très importante pour les espèces en péril au Canada.

Le refus de la Cour suprême de rouvrir le dossier du décret fédéral d'urgence émis en 2016 pour protéger la rainette faux-grillon dans son habitat naturel de La Prairie au Québec vient confirmer trois jugements de la Cour fédérale au sujet de cette espèce. En plus des verdicts rendus en 2018 et en 2020, la Cour fédérale avait ordonné à la nouvelle ministre de L'Environnement, Catherine McKenna de revoir la décision de la ministre antérieure, Leona Aglukkag. Cette dernière avait refusé de recommander un décret d'urgence, malgré un avis favorable des scientifiques du gouvernement. La demande lui avait été faite par le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) et la Société nationale pour la nature et les parcs au Québec (SNAP).

Un décret d'urgence est une mesure exceptionnelle et le gouvernement fédéral avait déjà adopté en 2013 un décret d'urgence pour protéger le tétras des armoises (même famille que la perdrix), mais sur des terres fédérales. Le décret de 2016 pour protéger la rainette faux-grillon impliquait des terres privées, ce qui était très exceptionnel. Selon l'avocat David Robitaille qui a représenté le CQDE en Cour d'appel fédérale et devant la Cour suprême, c'est une avancée importante en droit de l'environnement. Pour Alain Branchaud, directeur de la SNAP Québec, les tribunaux ont confirmé la légitimité constitutionnelle d'une intervention du fédéral quand une espèce menacée n'est pas bien protégée par une province. Il y a plusieurs espèces menacées et nous ne pouvons vous donner une liste exhaustive, mais les plus célèbres sont : le caribou, le béluga du St-Laurent et la rainette faux-grillon.

Un autre décret d'urgence a été adopté par le gouvernement du Canada le 22 novembre 2021 pour sauver la rainette faux-grillon, mais à Longueuil cette fois-ci. Ce geste était réclamé depuis longtemps par les écologistes afin d'aider à maintenir en santé l'habitat essentiel de cette espèce menacée. Selon le ministre de l'Environnement, Steven Guilbeault, les données scientifiques confirment que la protection de cette population en particulier est primordiale pour la survie et le rétablissement de l'espèce en général.

Le décret interdit une foule de travaux, dont creuser, retirer, tasser ou labourer la terre, qui avait pour objectif de prolonger une portion du boulevard Béliveau pour le raccorder à un autre boulevard. Le nouveau segment nécessitait la destruction d'une partie du boisé Du Tremblay, où se trouve l'un des habitats les plus importants de ce petit batracien. Tous les travaux avaient été suspendus une première fois par une décision de la Cour supérieure du Québec à la fin d'octobre 2021. Environnement Canada a fait savoir que sa décision est fondée sur les meilleures informations disponibles, notamment les plus récents avis scientifiques ainsi que toutes les données et la documentation fournies par le gouvernement du Québec, la ville de Longueuil et les organisations non gouvernementales.

La nouvelle mairesse de Longueuil, Catherine Fournier, a annoncé sur les médias sociaux avoir l'intention de prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger le milieu naturel. La mairesse souhaite arriver à une entente tripartite avec Québec et Ottawa pour y parvenir. En affirmant être résolue à protéger le milieu naturel, la nouvelle mairesse se doit de tenir compte des opinions de certains groupes non gouvernementaux pour arriver à ses fins. Bien que le décret ait été salué par le Centre québécois du droit à l'environnement (CQDE) et la société nationale pour la nature et les parcs au Québec (SNAP), le contenu du décret ne correspond pas aux attentes de ces deux groupes qui ont longtemps milité pour son adoption.

Par voie de communiqué, Alain Branchaud, biologiste et directeur général à la SNAP Québec, la portée du décret nous laisse sur notre faim. Le décret protège essentiellement des zones déjà détruites ou perturbées, sans inclure les principaux étangs de reproduction du secteur. IL est à souhaiter que cette intervention du fédéral donne l'élan à une véritable protection de l'habitat essentiel de l'espèce à Longueuil. Les organisations ont souligné qu'elles aimeraient voir les différents paliers de gouvernement prendre la question de front et agir en conséquence. De plus, elles souhaitent une modernisation du Règlement sur les habitats fauniques inscrit dans la loi québécoise.

Ghislain A. Arsenault, président de la SQDA

Références : Agence QMI du lundi, 22 novembre 2021  
La Presse du 10 décembre 2020, Éric-Pierre Champagne

## **5. Les sources de financement**

Nous sommes des bénévoles qui travaillent pour la cause des animaux. Cependant, nous avons besoin de fonds pour réaliser certaines activités qui permettent de remplir notre mission axée sur le bien-être des animaux. Voici quelques sources de financement utilisées par la SQDA :

### **MEMBRES ET DONATEURS DE LA SQDA**

Pour devenir membre de la SQDA et participer à la cause animale, vous devez remplir le formulaire d'adhésion et envoyer votre chèque à l'adresse mentionnée sur le formulaire annexé. Il ne vous en coûtera que 20 \$ annuellement pour promouvoir le bien-être des animaux. Vous pouvez aussi faire un don que vous soyez membre ou non.

### **CENTRAIDE ET AUTRES ORGANISATIONS**

Nous remercions tous ceux et celles qui choisissent CENTRAIDE, un système de prélèvement à la source offert chez les employeurs, pour faire des dons à la SQDA. Cette campagne se déroule au cours de l'automne et elle est très populaire. Il y a aussi d'autres organisations qu'il ne faut pas sous-estimer, telles que : Benevity Community Impact Fund, Canada Helps, PayPal Giving Fund Canada, United Way of Greater Toronto, etc.

### **DONS D'ENTREPRISES**

Certaines entreprises font parvenir des dons, car elles ont à cœur la cause animalière, les écosystèmes, la biodiversité et l'environnement.

### **DONS ET LEGS AU DÉCÈS**

À l'occasion, nous recevons des dons et des legs lors du décès d'un membre ou d'un donateur. Ainsi, si vous avez prévu de laisser un certain montant à des organismes de charité, nous espérons que vous aurez une petite pensée pour nos amis les animaux. Nous vous rappelons que ces dons ou legs à des organismes de charité reconnus sont déductibles de vos impôts et que des dons ou legs en nature, comme des transferts d'actions de compagnies, des propriétés de tableaux, etc. peuvent donner droit à des avantages fiscaux additionnels pour vous et votre succession, ce qui réduit de beaucoup le coût réel de votre geste tout en améliorant le bien-être et le sort des animaux.